



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES  
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS

Penthaz, le 16 octobre 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
1303 PENTHAZ

2015-Préavis du Comité de direction- N° 4/2015  
Crédit d'Etude :  
Traitement des Micropolluants, nouveau bâtiment de service et  
Installations de production d'énergies renouvelables

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### PREAMBULE

Lors du dernier conseil de notre Association, nous vous avons informé des derniers éléments sur les micropolluants et l'incidence financière que ceux-ci auront sur notre budget 2016.

Dans ce contexte, votre comité vous présente ci-dessous le coût de l'étude nécessaire à la réalisation du traitement des micropolluants, la construction d'un nouveau bâtiment de service, y compris une installation de production d'énergies renouvelables.

<b>Mandat</b>	<b>Montant CHF HT</b>
1. Projet d'ouvrage traitement des micropolluants.	75'000.00
2. Projet d'ouvrage nouveau bâtiment de service.	35'000.00
3. Organisation et suivi des essais pilotes de septembre 2015 à décembre 2016	64'000.00
Divers et imprévus	26'000.00
<b>Total CHF HT</b>	<b>200'000.00</b>

A noter que les points 1 et 2 sont en cours actuellement. Nous aurons des chiffres plus précis d'ici la fin de l'année.

Les descriptifs de ces différentes prestations ressortent d'un document qui nous a été remis par le bureau Triform, dont nous joignons à la présente les points 3.1, 3.2 et 3.3.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

1. vu le préavis du Comité de direction N° 4/2015 relatif au crédit d'étude :

Traitement des Micropolluants, nouveau bâtiment de service et  
Installations de production d'énergies renouvelables.

2. ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire

3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'autoriser le Comité de direction de notre Association à engager le crédit d'étude nécessaire à cette réalisation de Fr. 200'000.-.
- De financer ces travaux par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de l'Association.
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du Bilan et de les ajouter au préavis futur. L'amortissement se fera sur l'ensemble du préavis.

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux usées  
Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens

Le Président

Le Secrétaire

R. Devantay

B. Augsburgger